



Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur
Sous- Direction du développement économique
Bureau du Commerce et du Tourisme

2012 DDEEES 195 Subvention à « l'Association de Paris pour la promotion du concours Un des Meilleurs Ouvriers de France » (APPCMOF)

Montant : 8.000 euros.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose d'accorder notre soutien à « l'Association de Paris pour la promotion du concours Un des Meilleurs Ouvriers de France » (APPCMOF) présidée par Monsieur Christian LE LANN. Son siège social est situé 72 rue de Reuilly à Paris 12e arrondissement.

L'Association de Paris pour la promotion du concours Un des Meilleurs Ouvriers de France a pour objet de contribuer à mieux faire connaître - aussi bien du grand public que des milieux professionnels parisiens - le concours au titre de « Meilleur Ouvrier de France », et de susciter le plus grand nombre possible de candidatures. Dans ce cadre, elle est chargée de la prospection, de l'inscription et du suivi des candidats parisiens auxquels elle fournit son assistance.

Ce concours, sans équivalent en France, existe depuis 1924 et a lieu tous les trois ans. Il s'adresse à des candidats français ou étrangers vivant en France depuis plus de trois ans et concerne environ 220 métiers de l'art et de l'industrie.

La 24^{ème} édition du concours, qui a débuté en 2010, a vu 144 candidats de Paris s'inscrire pour « Un des Meilleurs Ouvriers de France » : 42 candidats ont été qualifiés et 16 ont été lauréats. Une cérémonie de remise des diplômes, organisée en juin 2012 à l'Hôtel de Ville, est venue récompenser ces brillants artisans et ouvriers, pour leur persévérance et leur excellence. Ces lauréats parisiens sont : Frédéric ARSLANIAN, diamantaire ; Louis BOURSIER gravure en modelé, héraldique ; Virginie de BROCC, modiste ; Julie HARDOUIN lapidaire, pierres de couleurs ; Maxime HOERTH barman ; Frédéric KAISER maître d'hôtel, du service et des arts de la table ; Vincent LOISEAU, dessinateur pour textiles et papiers peints - peinture sur soie ; Carine LOURME, broderies main - broderie haute couture ; Guillaume MABILLEAU, pâtisserie-confiserie ; Stéphane PARAIN, sculpture décorative, staff et stuc - sculpteur praticien ; Antoine PETRUS, sommellerie ; Manuel PEYRONDET, sommellerie ; Charline PRITSCALOFF, art floral ; Laurence RAVERDEAU, tapisserie d'ameublement ; Julian TONNELIER, art floral ; Clotilde TOUSSAINT, modiste.

L'association anime des expositions et des groupes de travail en collaboration avec les artisans distingués « Meilleurs Ouvriers de France ». Elle participe au Carrousel des Métiers d'art et de création au Carrousel du Louvre et y expose une sélection des réalisations des lauréats des métiers de l'artisanat.

Pour mener à bien ses actions, l'association bénéficie des soutiens logistiques que lui apportent la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Paris, les Ateliers d'Art de France et l'association des Meilleurs Apprentis de France.

Les actions portées par l'« Association de Paris pour la promotion du concours Un des Meilleurs Ouvriers de France » (APPCMOF), qui contribue à faire connaître l'activité des artisans parisiens et à valoriser leur savoir-faire, s'inscrivent pleinement dans le cadre des actions municipales menées en faveur de la promotion et du

développement des Métiers d'Art à Paris. A ce titre, je vous propose de lui renouveler notre soutien en lui attribuant pour l'exercice 2012, une subvention d'un montant de 8.000 euros.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Maire de Paris

2012 DDEEES 195 Subvention (8.000 euros) à l'association de Paris pour la promotion du concours "Un des meilleurs ouvriers de France".

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation d'attribuer une subvention à « l'association de Paris pour la Promotion du Concours - un des Meilleurs Ouvriers de France - »,

Sur le rapport présenté par Madame Lyne COHEN SOLAL au nom de la 2e Commission :

délibère

Article 1 : Une subvention de 8 000 euros est attribuée à « l'Association de Paris pour la promotion du Concours - Un des Meilleurs Ouvriers de France - », (n° tiers : D 07695, 2012- DDEEES-195 ; n° SIMPA : 65001) dont le siège social est situé 72, rue de Reuilly à Paris 12^{ème}, à titre de soutien à ses activités.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée Rubrique 90, Chapitre 65, Article 6574, Ligne P004, (VF55003) du Budget de Fonctionnement de la Ville de Paris 2012 et suivants.